

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif élève : 4.10 €
(au 1er Janvier 2019)
Un minimum de 15 repas est demandé
soit 61.50 €
(Exception faite en fin d'année scolaire)

Pour accéder au Self, après dépôt du règlement, une carte est remise aux élèves demi-pensionnaires. Elle est prêtée le temps de la scolarité au Lycée Henri Dunant.

Les repas n'étant pas préparés sur place, les élèves doivent réserver les repas avec cette carte à une borne « Kiosk » ou par une application Internet spécifique au plus tard avant 9 H30.

Les repas sont débités du compte à la réservation.

Le Service Restauration est ouvert tous les jours du lundi au vendredi.

Les repas sont servis de 12 h 00 à 13 h 15

INTERNAT

Quelques places sont attribuées à l'internat du Lycée Simone Veil à Angers.

La demande se fait au moment de l'inscription et sera acceptée en fonction du nombre de places disponibles.

Pour information, le prix est d'environ 1 150.00 € par an, payable en 3 trimestres. Ce prix comprend le dîner, la nuitée et le petit déjeuner.

INFORMATIONS GENERALES

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures scolaires sera consultable sur le site du Lycée à compter du 1er juillet.

<https://dunant.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Ils seront édités en 3 exemplaires par le secrétariat et remis par le professeur principal aux élèves la deuxième semaine de septembre. Vous devrez en effectuer des photocopies avant de vous démunir du dernier exemplaire, ceci afin d'éviter de nouvelles demandes tout au long de l'année.

CHANGEMENT DE COORDONNEES

Tous les changements d'adresse, de téléphone ou autre en cours d'année doivent être impérativement signalés à la vie scolaire.

BULLETINS SCOLAIRES

Les bulletins trimestriels que vous recevrez à la fin de chaque trimestre ou semestre doivent être soigneusement conservés tout au long de la vie. Ils peuvent vous être réclamés dans le cadre d'une reprise d'études.

L'établissement ne délivrera aucune copie, vous devez en aucun cas vous séparer des originaux.

DIPLOMES

A la fin du mois de novembre, une cérémonie est organisée au lycée, afin de remettre le diplôme aux élèves admis à l'examen du mois de juin de l'année scolaire précédente. Le diplôme est un document qui doit être soigneusement conservé tout au long de la vie. Il peut vous être réclaté dans le cadre d'une reprise d'études, de l'inscription à un examen ou à un concours, de l'accès à un emploi.....



Lycée Professionnel Henri Dunant
15, rue de Haarlem – BP 3004
49017 ANGERS CEDEX 02

Tél : 02.41.96.17.60

E-mail : ce.0490784L@ac-nantes.fr

Site : <https://dunant.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

VIE SCOLAIRE

En cas d'absence de votre enfant, merci de contacter la vie scolaire du lycée :

Soit par téléphone :

02 41 96 91 40 (ligne directe)

Soit par mail :

viescolaire.0490784L@ac-nantes.fr

En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec le CPE de l'établissement

TRANSPORTS

Deux possibilités sont proposées aux familles en fonction de leur lieu de résidence :

1 - Réseau BUS - TRAM - IRIGO

Le lycée est accessible par le réseau « Bus – Tram IRIGO » **Arrêt Vaugreau ou Dunant** :

- Ligne 1 (Monplaisir - Belle Beille)
- Ligne 10 (Schweitzer – Sorges)
- Ligne 5 (Verneau – Aqua Vita)

Pour tous renseignements et inscriptions, vous devez vous adresser auprès de :

Agence clientèle IRIGO
Place Lorraine – CS 50018
49055 ANGERS CEDEX 02
Tél. : 02.41.33.64.64 ou contact@irigo.fr

2 - Réseau ANJOU BUS

Le Conseil Général de Maine et Loire a la charge d'organiser les transports scolaires.

Pour tous renseignements sur les horaires et itinéraires, inscriptions et aides complémentaires, vous pouvez consulter le site www.anjoubus.fr ou contacter la Direction des transports du Conseil Général de Maine et Loire au 02.41.814.814.

Les élèves possédant la carte Anjou Bus peuvent emprunter une navette à titre gratuit :

- Départ Place Sémard (gare ANGERS) à 08h10 arrivée LP Henri Dunant à 08h20
- Départ LP Henri Dunant à 17h55 arrivée Place Sémard (gare ANGERS) à 18h10

AIDES FINANCIERES

Bourses nationales

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée.

Elles se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

Le montant annuel de la bourse varie entre 435 euros pour le premier échelon et 921 euros pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).

Elles sont versées en trois fois et chaque fin de trimestre soit :

- fin décembre
- début avril
- début juillet

Des parts spécifiques ou des primes complétant les bourses sont servies à certains niveaux de scolarité :

- Prime d'équipement pour les élèves de CAP et Bac Pro Chaudronnerie et Ouvrages Métalliques (1 seule fois au début de la scolarité) 341.71 € en 2019/2020
- Prime à l'internat : 258.00 € en 2019/2020 versée en 3 fois

Formulaire de demande de bourses :

Pour la rentrée 2020, les formulaires sont à retirer au Collège ou au Lycée actuellement fréquenté entre mars et octobre (date impérative – dossier hors délai non retenu).ou sur le site Elyco.

; **Pour les futurs élèves de 3^{ème} PEP**, les dossiers de bourses seront remis à l'inscription au Lycée.

AIDES FINANCIERES

Fonds Social

Le fonds social est destiné à fournir aux élèves une aide financière ponctuelle leur permettant de répondre à des besoins occasionnés par la scolarité dans une situation difficile et exceptionnelle

Pour les familles qui veulent en faire la demande, un dossier de fonds social est disponible au Secrétariat, à la Vie Scolaire, auprès de l'Assistante Sociale ou téléchargeable aussi sur le site Elyco.

Le dossier doit être rapporté au Secrétariat d'Intendance avec la liste des pièces justificatives demandées.

Chaque situation est examinée individuellement en commission de Fonds Social qui a lieu environ toutes les 2 semaines

Aides de la région des Pays de la Loire

Différentes actions sont proposées par le Conseil Régional pour les élèves Lycéens scolaires et apprentis, vous pourrez les retrouver sur le site.

<http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/>

MAISON DES LYCÉENS HAARLEM

Une association Maison des Lycéens « Haarlem », gérée par les lycéens pour les lycéens a été créée le 22 mars 2017. Elle est chargée de fédérer les initiatives et de faciliter l'organisation d'activités portées par les lycéens, de promouvoir les moyens d'expression reconnus aux lycéens et de contribuer à la vie de l'établissement.

L'adhésion, fixée à 5€, permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour des activités et sorties organisées sur l'année scolaire